L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 13 AVRIL 1891. 64ème Année

Dufour & Dupuy,
Propriétaires-Rédacteurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 13 AVRIL 1891.

Le travail dans les Pays-Bas.

L'industrie n'est pas très florissante dans les Pays-Bas, où l'agriculture et l'élevage des bestiaux, le commerce, la navigation et la pêche occupent la majorité de la population.

L'agglomération des fabriques est presque nulle, et les usines et ateliers sont disséminés sur toute la surface du royaume.

Dans son rapport, M. Louis Legrand, ministre plénipotentiaire de la République française à la Haye, fait ressortir que les ouvriers néerlandais se confondent dans les autres classes de la population.

Néanmoins ceux qui sont employés à la fabrication des alcools à Schiedam, à la taille des diamants à Amsterdam, à l'industrie laitière à Tilbourg, ont une existence qui se rapproche davantage de celle des ouvriers des autres pays.

Le dernier recensement de la population industrielle remonte à 1859; les dénombrements de 1869, de 1889 ne fournissent aucun renseignement officiel sur la force des diverses catégories de travailleurs.

En 1859, sur une population de 3 millions 309,128 habitants, 253,845 individus vivaient de l'agriculture et de l'élevage, 360,454 de l'industrie et 146,323 du commerce.

Mais ces chiffres ne sont pas exacts; le recensement de 1889 accuse une population totale de 4,505,922 habitants.

Des statistiques partielles dressées par le ministre de la justice, il résulte que, dans le royaume, il y a 125,000 patrons ou chefs d'ouvriers payant patente et employant deux cent mille personnes.

Le nombre des fabriques est de 3,300, représentant un chiffre de 136,000 ouvriers.

Il y a peu de grands établissements industriels; cependant, à Maestricht, une fabrique emploie 3,109 personnes, et les chantiers de Teyenoord en occupent plus de mille.

En 1888, il y avait, dans les Pays-Bas, 381 fabriques d'eau-de-vie; 237 distilleries; 12 raffineries de sucre; 30 fabriques de sucre de betteraves; 55 fabriques de sel; 546 brasseries; 103 fabriques de vinaigre; 86 fabriques de savon et 3 fabriques de vin, auxquelles il faut ajouter un nombre assez considérable de fabriques qui emploient la vapeur, telles que les fabriques de draps, d'étoffes de coton, de papiers de cigare, tels ainsi que les ateliers de construction de navires et que les établissements métallurgiques.

Si la Néerlande n'a qu'une seule houillère—celle de Kerkrade, dans le Limbourg—elle a beaucoup de tourbières qui fournissent de l'occupation à plus de cent mille individus.

Les tourbières hautes comprennent une superficie de 45,000 hectares, et les tourbières basses environ 3,000 hectares, qui fournissent du travail à une nombreuse population ouvrière.

Si le salaire varie selon les corps de métiers et selon les connaissances techniques du travailleur, on peut donc, cependant, [d'une manière générale, dire qu'il est calculé à l'heure, et que l'usage commun est de le payer par semaine, sauf pour les fabricants de meubles, pour les tonneliers, pour les fabricants de cigares et pour quelques charpentiers qui calculent le paiement à la pièce ou à l'entreprise.

Les portefaix dans les ports sont payés par sac, par heure.

Dans la plupart des établissements, les salaires sont réglés par les patrons eux-mêmes, sauf dans les grandes industries, où ils sont distribués par des comptables.

Quelques chefs d'ateliers retiennent une partie de l'argent gagné par les jeunes ouvriers et ne leur donnent qu'à leur majorité ou à l'époque de leur mariage.

En moyenne, un travailleur rural gagne 10 centimes par heure, un travailleur urbain de 18 à 20 centimes par heure.

Des renseignements fournis à l'époque de l'exposition d'Amsterdam, par le comte de Saint-Foix, il ressort qu'à la fabrique de faïence de Delft les salaires des artistes varient entre 650 et 1,450 francs par an, et ceux des ouvriers entre 20 et 40 francs par semaine; qu'à la manufacture de tapis de Deventer, ils allaient de 15 à 30 francs par semaine, tandis que, dans les mines de Fribourg, ils n'étaient que de 10 à 20 francs.

M. Malivorne de Butet, consul général de France à Rotterdam, a établi, dans un rapport, la moyenne suivante selon les corps de métiers:

Charpentiers	11 florins par semaine
Canardiers	13 —
Forgerons	14 —
Barbiers	8 —
Charretiers	10 —
Cochers	2 —
Brasseurs	15 —
Charcutiers	15 à 20 —
Layetiers	10 à 18 —
Tonneliers	14 —
Cordonniers	5 —

Le prix des subsistances est assez modéré, et c'est ainsi qu'à Amsterdam le kilog. de bœuf a une valeur de 0 fr. 80, le veau 1 fr. 10, le mouton 0 fr. 70, le porc 0 fr. 85 et le lard 0 fr. 96.

Les autres denrées sont payées dans la même proportion; mais en détail elles coûtent plus cher qu'en gros. Ainsi un morceau de tourbe coûte au cent soit 1 florin les cents et en gros on a 1,000 morceaux de tourbe pour 3 florins.

L'ouvrier néerlandais, qui n'a presque pas à lutter contre la main d'œuvre étrangère dont la concurrence est nulle, n'est pas dans une condition triste. Sans aucun doute, son sort peut être amélioré, mais il lui est facile de faire quelques économies.

La qualité d'électeur n'étant reconnue qu'aux propriétaires et principaux locataires occupant une maison dûme valeur locative d'au moins 24 florins, qu'aux citoyens payant une contribution foncière de 10 florins, l'ouvrier néerlandais se trouve, en quelque sorte, complètement écarté de la vie politique; cependant il peut pénétrer comme tel dans tous les corps électifs, sauf dans la première Chambre.

Dans certaines fabriques, il existe une sorte de conseil composé en partie par le patron, en partie par les ouvriers, et qui a pour mission d'examiner les griefs et d'arriver à la conciliation.

Une heure de travail a été fixée, dernièrement, à Amsterdam, et les seuls patrons et ouvriers sur l'offre et sur la demande.

La législation néerlandaise est muette en ce qui concerne la réglementation du contrat de travail, mais elle édicte certaines pénalités civiles à l'égard des patrons, en cas d'accident, et elle se prononce pour la sanctification du dimanche.

Aux termes mêmes de la loi du 5 mai 1889, le travail des fabriques et ateliers est prohibé, le dimanche, pour les femmes et pour les enfants; les services des postes et des télégraphes sont réduits autant qu'il est possible.

La loi n'intervenant pas en ce qui concerne la durée du travail, certains ouvriers sont occupés quinze heures par jour, mais la moyenne est de douze heures.

Des mesures ont été prises pour réprimer l'ivresse, et des prescriptions légales ont été prises pour protéger la vie ou l'hygiène des personnes employées dans les manufactures.

Avec le goût de la liberté, l'ouvrier néerlandais a celui de l'association; aussi le nombre des institutions de bienfaisance et de prévoyance est-il considérable et ne s'élève-t-il pas moins de six mille. Il y a en outre beaucoup de sociétés de coopération et de sociétés d'habitations ouvrières.

L'Etat, les communes et les diverses confessions religieuses, non-seulement soutiennent beaucoup d'institutions charitables, mais encore font de louables efforts pour la diffusion de l'enseignement.

Le total des écoles primaires, qui était, en 1877, de 3,821, était en 1887, de 4,144 fréquentées par six cent mille enfants.

En outre des caisses d'épargne et des caisses de retraite, il existe, dans les Pays-Bas, une société dite de bienfaisance qui fonde des colonies agricoles.

Le 1er janvier 1886, la Société possédait deux mille hectares divisés en quatre colonies, où vivaient 205 familles de fermiers libres, 75 familles d'ouvriers et 140 enfants assistés, formant, en tout, une population de 1,800 âmes.

Pour finir, une définition extraite du dictionnaire.... de Charenton!

Fou.—Un monsieur qui a de la suite dans les idées.

FEUILLETON.

EN DÉTRESSE!

—PAR—

JULES MARY.

TROISIÈME PARTIE

LES HUMBLES.

III

—Mais non tout ce que vous pensez!... Avouez-le!

—Peut-être.

—Pourquoi vous cachez-vous de moi?....

—Je n'ai rien de secret pour vous, monsieur d'Hautefort, mais cependant je vous prie de ne pas m'interroger.... je ne pourrais répondre..... Je ne sais plus rien. Je l'ai dit..... Ce que je pense, je n'oserais vous le dire, car je crains de me tromper et cela est si grave, si extraordinaire, que si je me trompais, je me repentirais toute ma vie de cette erreur.

Le magistrat, le regard attaché sur Valentin, réfléchissait.

Valentin baissait les yeux.

Après un instant Jean-Joseph reprit:

—Votre premier soin n'était-il pas, après avoir fait cette découverte, d'aller en rendre compte à mon fils? Lui seul peut agir puisqu'il reste chargé de l'enquête.....

—Je suis allé trouver M. Daniel d'Hautefort....

—Il y a longtemps.

—Il y a huit jours.

Le magistrat parut ne pas comprendre.

—Huit jours, dit-il, huit jours...Vous ne vous trompez pas!

—Non.

—Mon fils ne m'a rien dit de cette visite..Continuez, mon enfant..Qu'a fait Daniel? Il a reçu votre déposition, immédiatement?

—Oui.

—Il a fait venir Cadour?

—Aussitôt.

—Il l'a interrogé?

—Minutieusement.

—Il a fait arrêter Jourdan?

—Il a lancé contre lui un mandat d'amener.

—Bien. Jourdan a-t-il avoué?

—Je l'ignore.

—Daniel, du moins, l'a confronté avec Cadour?

—Je le crois.

—Et je ne sais rien de tout cela! murmura Jean-Joseph. Ensuite, qu'est-il arrivé?

—Je l'ignore, monsieur d'Hautefort. Je croyais qu'après mon accusation si précise, Jourdan aurait été maintenu sous les verrous. Il n'en est rien. Jourdan est libre.

—Libre?

—Oui. J'ai voulu demander à M. Daniel quelles étaient les raisons qui avaient déterminé cette mise en liberté. Pendant plusieurs jours, j'ai vainement essayé de rencontrer votre fils....Il me fermait sa porte....Cependant, à force de patience et d'importunité, je fus reçu.....

—Alors?

—M. Daniel d'Hautefort s'est contenté de me dire qu'il considérait Pierre Jourdan comme innocent; que celui-ci était absent la nuit du meurtre, que l'alibi était prouvé et que Cadour, par conséquent, mentait en croyant reconnaître le jeune homme....

—Tout cela n'est-il pas possible? Comment pouvez-vous douter un instant de la bonne foi de mon fils, de sa loyauté, de son honneur de magistrat?..

—Je ne doute pas.... non, je ne doute pas, et pourtant!

—Eh bien!

—Eh! je vous dirai tout, monsieur d'Hautefort. Si vous aviez vu comme moi son attitude pendant que je lui parlais!.... Il ne me regardait même pas....S'il ne s'était pas senti coupable, malgré l'affection qu'il a toujours eue pour moi, il n'aurait pu écouter jusqu'au bout mes reproches....Il m'eût imposé silence! Il m'eût chassé peut-être!

—Valentin!

—Oh! pardonnez-moi, monsieur d'Hautefort, mais vous avez voulu que je vous dise tout..... J'obéis.... Oui, monsieur, la mise en liberté de Jourdan ne m'est pas expliquée..... Il eût été si facile de me dire: "Vous l'avez accusé. Voici comment il s'est défendu!" Mais rien, rien de tout cela ne m'a été dit..... Et voilà pourquoi des doutes me sont venus, pourquoi j'ai voulu vous voir....

—Des doutes, Valentin, des doutes! Oseriez-vous prétendre que mon fils?...

Et Valentin, dans sa fièvre:

—Je ne prétends rien, je raconte.... Je vous ai dit que peut-être je vous forais de la peine...Je vous en ai demandé pardon....

—Si Jourdan est coupable, je ne vois pas à quel mobile aurait obéi Daniel en lui rendant la liberté.....

—Et justement parce que moi non plus je ne comprends pas, je suis venu chercher appui auprès de vous....Je n'ai plus que vous, monsieur d'Hautefort, et je vous supplie de ne pas me repousser. Je suis malheureux. La mort tragique de mon pauvre père m'a déshonoré. Je n'ai plus qu'à me suicider, si je ne parviens pas à prouver que mon père ne fut point coupable. Et je ne rencontre que des obstacles sur ma route. Tout le monde semble ligué contre moi. On me méprise, et ceux même que j'aimais le plus ne veulent plus entendre parler de moi.....Il n'y a pas jusqu'à Bérengère, monsieur d'Hautefort, oui, Bérengère sur l'amour de laquelle je croyais pouvoir compter, Bérengère qui m'abandonne....Avant même de savoir si je réussirai dans ce que j'ai entrepris, si je trouverai cet insaisissable meurtrier de Lafistole, Bérengère m'a prévenu qu'elle ne pourrait être ma femme! Elle me l'a dit, oui, elle me l'a dit! Alors que le lendemain de la mort de mon père elle avait paru m'aimer davantage! Alors qu'elle m'encourageait dans ma suprême tentative! Sous l'œil de son père! Avec l'agrément de son père! Vous voyez bien que tout le monde est contre moi! Pourquoi? Le sais-je....Ah! monsieur d'Hautefort, vous, du moins, vous m'écouterez!... Vous me direz ce que je veux savoir! Le vrai motif de la mise en liberté de Jourdan!....Et devant votre parole, je m'inclinerai..... je le jure..... Votre parole, je ne puis la mettre en doute.....C'est la justice souveraine et inexorable, qui parlera par votre bouche..... Oui, je vous croirai, je le jure.... Et après vous avoir entendu, je me résignerai, s'il le faut, à mon déshonneur. J'aurai tout fait.... Je garderai pour moi la conviction que mon père a été victime d'une erreur déplorable, fatale, justifiée par les apparences!.... Mais je ne ferai plus rien désormais pour prouver cette erreur!..... Je me résignerai, monsieur d'Hautefort, lorsque vous m'aurez parlé, car de vous, de vous seul j'attends justice!

—Calmez-vous, Valentin. Il me semble qu'il y a dans tout ce que vous me dites, beaucoup d'exagération. Et d'abord vous m'avez blessé profondément lorsque vous avez paru croire que dans son enquête mon fils apportait un autre souci que celui de rechercher, malgré tout, la justice! N'a-t-il pas, pour cela, plusieurs raisons dont les deux plus fortes viennent de son amour du devoir et de l'ardent désir qu'il a de vous aider dans votre noble mission? N'êtes-vous pas resté, en dépit de tous ces événements, en dépit de ce que vous me dites de Bérengère, le fiancé de sa fille? N'avez-vous pas été considéré, loi, un peu comme notre enfant? Croyez-vous que nous n'avons pas eu, Daniel et moi, le cœur brisé lorsque votre père fut accusé? Notre devoir est souvent pénible, vous le savez. Dès lors, Valentin, pourquoi laisser tomber sur Daniel l'accusation, aussi redoutable, qu'injustifiée, d'injustice, d'oubli de la loi, d'oubli du devoir?.... Cette attitude embarrassée de Daniel, devant vos reproches, ne venait-elle pas plutôt de ce qu'il ne pouvait vous entendre l'accuser, vous qu'il aime beaucoup, lui, ce dernier représentant de la famille d'Hautefort....de ces magistrats savants et intègres dont vous connaissez l'histoire?.... Calmez-vous donc, mon cher enfant, et réfléchissez combien sont injustes et déshonorantes pour nous ces suppositions! L'accusation que vous avez portée repose tout entière sur le témoignage d'un enfant.... et quel enfant!! Une sorte de petit sauvage élevé dans les bois, voleur peut-être, inconnaît assurément.

—Cet enfant a dit la vérité.... fit Valentin avec violence.

—Qu'en savez-vous?

—Et vous, monsieur d'Hautefort, si vous étiez innocent, il accuseille aisément quoi vous basez-vous pour prétendre le contraire?.... Interrogez-le vous-même cet enfant!.... Vous jugerez s'il dit la vérité.....

—Je ne le puis.....

—Je ne vous conseille pas de vous substituer au juge, à votre fils.... mais rien ne vous empêcherait de voir Cadour.... Il vous raconterait ce que je sais..... Votre longue expérience des hommes vous montrera que cet enfant, si sauvage et mal élevé qu'il soit, ne nous trompe pas.... Il n'a pas d'intérêt à nous tromper. Il ne connaissait pas M. Jourdan avant d'avoir été mis en sa présence par moi à la verrerie....Et cette rencontre fut fortuite....Voyez-le, monsieur d'Hautefort.

Le magistrat secouait la tête.

Cela répugnait à sa droiture de contrôler l'enquête de Daniel.

Ne serait-ce pas un soupçon, une marque de défiance?

Non, non, il ne le pouvait.

Mais Valentin, devinant cette hésitation, le pressait de plus en plus.

—Vous pouvez du moins sinon l'interroger, du moins lire dans le dossier de l'enquête, l'interrogatoire que M. Daniel lui a fait subir....Vous verrez ce qu'il a répondu....si ses affirmations furent précises ou s'il y eut quelque doute en son esprit....Vous verrez également ce que Jourdan répondit....Comment il se tint pendant cette confrontation.... Et vous jugerez, je le répète, monsieur d'Hautefort, vous jugerez dans votre souveraine équité.....

Le vieillard restait pensif.

L'exaltation de Valentin finissait par l'émouvoir.

Certes, la conviction n'entrait pas dans son esprit, mais Valentin avait réussi à y faire naître le doute!

—Enfin, monsieur d'Hautefort, dit en terminant le jeune homme, vous savez certainement qu'il existe un dossier certaines lettres étranges qui semblent émaner d'une femme.

—Oui.

—Il se pourrait donc qu'une femme fût complice du meurtre.

—Je l'ai pensé, un moment.

—Or, Cadour n'était prévenu de rien, lui. Et spontanément il nous a déclaré que l'homme qui portait le cadavre de Lafistole était suivi par une femme.... Comment eût-il inventé ce détail qui s'accordait si bien, si singulièrement, avec ce que nous savons!

—C'est vrai!

Jean-Joseph était vaincu.

Valentin joignit les mains.

—Vous me protégerez, monsieur d'Hautefort!

—En doutez-vous!

—Oh! que vous êtes bon.

Jean-Joseph s'était levé.

—Justice vous sera rendue, mon enfant.... quelle qu'elle soit.....

Et d'un geste lent et fatigué il congédia Valentin.

IV

Le soir, après dîner, Jean-Joseph prit son fils à part.

Pendant tout le repas il avait été silencieux, préoccupé. La conversation qu'il avait eue avec Valentin lui revenait à l'esprit, l'émotion profonde du pauvre garçon l'avait frappé. Certes, il fallait qu'il fût convaincu de la vérité de ce qu'il disait pour être ainsi venu trouver le procureur général et porter une accusation aussi grave contre Daniel d'Hautefort.

Car Jean-Joseph ne se le dissimulait pas.

C'était une accusation contre le juge.

L'esprit ainsi prévenu, Jean-Joseph examina son fils pendant le dîner, et il fit alors des observations nouvelles.

Il remarqua que Daniel ne le regardait jamais en lui adressant la parole, ou, s'il lui arrivait de lever les yeux, il les baissait aussitôt, en rencontrant le regard de son père.

Il mangea à peine, quitta la table le premier.

Et Bérengère et Clotilde, elles-mêmes, semblaient partager sa gêne, sa tristesse.

La mère et la fille échangèrent à peine quelques mots.

—Que se passe-t-il en cette maison? se demandait le vieillard. On me cache quelque chose.

Et il se rappelait ces larmes surprises chez Clotilde à plusieurs reprises, et ce jour où il avait trouvé la jeune femme dans le corridor, près de sa chambre, ayant voulu entrer chez lui comme pour tout lui dire et tout à coup s'étant tue, ayant pris la fuite, épouvantée, demi-folle.....

Il avait en alors le pressentiment que dans la famille un événement extraordinaire se passait; l'esprit prévenu, l'imagination en éveil, il avait observé pendant longtemps.

Mais il n'avait rien remarqué d'insolite, si ce n'est, chez Clotilde jadis toujours gaie, une incurable tristesse.

Il avait fini par se tranquilliser.

La visite de Valentin lui rendit ses inquiétudes.

Lorsqu'il vit Daniel debout, prêt à quitter la salle à manger, il lui fit un signe.

Daniel s'arrêta.

—Viens, j'ai à te parler....

Daniel ignorait la démarche de Valentin.

Bérengère et Clotilde étaient absentes au moment où Valentin arriva à l'hôtel.

Elles n'avaient donc pu prévenir le juge.

Et cependant Daniel eut tout de suite la certitude que son père allait lui parler du jeune homme.

Pourquoi? Qui le lui faisait deviner?

C'est que sa vie, depuis la révélation du fatal secret, était déchirée par les remords.

C'est qu'il ne redoutait qu'une chose: que son père apprît ce qu'il avait fait.

Il suivit docilement et sans un mot le vieillard.

Jean-Joseph le précéda dans son cabinet.

Il marchait lentement la démarche alourdie.

On eût dit que déjà pesait sur lui le déshonneur contre lequel se débattait la famille d'Hautefort.

Quand il fut dans son cabinet de travail, il indiqua un siège à Daniel, en remarquant que son fils, préoccupé, restait debout.

—Assieds-toi, dit-il, nous avons à causer.

—De quoi s'agit-il?

—De Valentin de Séverac.

—Ah!

—Oui. J'ai reçu aujourd'hui sa visite. Est-ce que tu ne l'as pas vu tout-même il y a quelques jours?

—En effet. Et je suppose qu'il est venu vous répéter ce qu'il m'avait déjà fait entendre?

—C'est-à-dire?

—Je ne sais quelle romanesque histoire d'un enfant qui a vu Pierre Jourdan porter dans les broussailles le cadavre de Lafistole, pendant qu'une femme le suivait.

—Oui, c'est bien ce qu'il m'a raconté. Je dois dire qu'il y croit fermement à cette histoire que tu traites de romanesque.

—Il m'a demandé compte de la mise en liberté de Jourdan.

—Et tu lui as répondu?

—Ce que vous savez, sans doute, que Jourdan avait expliqué son innocence par un alibi.

—Et, malgré tout, est-il vrai que le petit Cadour persiste à reconnaître Jourdan pour l'homme qui portait le cadavre?

—Je dois dire que l'enfant n'a pas varié dans ses déclarations.

—Et cela ne t'a pas donné à réfléchir?

—Cet enfant a une assez vilaine réputation.

—N'importe. Cela devrait éveiller ton attention.

Le vieillard se tut. Daniel, aussi, garda le silence.

Il avait le cœur oppressé par ces mensonges.

Jusqu'où Jean-Joseph allait-il pousser ses questions?

Et comment Daniel y répondrait-il?

Par d'autres mensonges!

Mais Jean-Joseph ne semblait pas vouloir aller très loin, ce soir-là, dans ses investigations.

Il se contenta de demander:

—Ainsi, Daniel, ton opinion?

Le juge répondit d'une voix basse, altérée, presque imperceptible:

—Jourdan est innocent.... Je n'ai aucun doute à ce sujet.

Par le fait, il ne mentait pas, cette fois.

Jean-Joseph l'observait. Il était frappé du ton singulier de ses paroles, de sa pâleur, de sa fatigue répandue sur ses traits.

Il paraissait aussi vieux que son père.

Il se rappelait que Valentin, lui aussi, avait remarqué son attitude bizarre.

Cependant il ne dit qu'un mot:

—Tu ne me caches rien, mon enfant?

Brisé, presque sans force, Daniel répondit:

—Non, mon père, je vous ai tout dit... Valentin m'a paru très exalté.... Comme il veut à tout prix prouver que Séverac était innocent, il accuseille aisément les indices les moins sérieux. Je ne lui ai même pas montré combien ses soupçons étaient injurieux pour moi. Je le plains. Je ne puis lui en vouloir.

—C'est bien.

—Vous n'avez plus rien à me demander, mon père?

—Non.

Daniel sortit.

Dans le vaste corridor obscur, il s'arrêta.

Il respirait plus à l'aise, soulagé.

Cette scène, il l'avait redoutée comme un danger suprême.

Et voilà qu'en quelques mots il avait convaincu son père! Dans le trouble de son esprit, le pauvre homme ne se disait même pas que son père avait dissimulé peut-être et que, dans cette lutte étrange d'un juge avec un autre juge, c'était le coupable qui devait avoir le dessous!

Oh le conduraient ces mensonges!

Cette réflexion lui venait, parfois, dans le désarroi de sa vie.

Mais il roulait, emporté, sans pouvoir se retenir.

Longtemps, Jean-Joseph resta dans son cabinet, assis là où l'avait laissé Daniel.

La tête penchée sur sa poitrine, il rêvait profondément.

Il sentait autour de lui un mystère.

Cela devenait évident.

—Demain, je saurai tout, murmura-t-il.

Et il rentra dans sa chambre où il reprit, auprès du feu clair qui pétillait, le livre dont la visite de Valentin lui avait fait abandonner la lecture.

Le lendemain, Daniel ne vit son père qu'au déjeuner.

Jean-Joseph ne fit aucune allusion.

Le juge partit pour le palais, complètement rassuré.

Il n'était pas dans son cabinet depuis une heure que tout à coup le procureur général entrait.

Jean-Joseph, dur, presque farouche, ne semblait pas s'en apercevoir.

—Tu avais reçu ces dépositions?

—Oui, fit Daniel de la même manière.

—Tu avais commencé une nouvelle enquête?

—Oui.

—Tu as tout détruit?

—Oui.

—Sachant que tu faisais mal....

—Hélas!....

—La raison?

Je vous dirai tout. Vous jugerez!

Alors commença la triste histoire.

Il fallut tout révéler, à cet homme, à ce père, à ce magistrat qui ne savait rien.

Daniel ne s'était pas levé de son bureau. Il n'avait pas retiré son visage de ses mains qui crispées sur ses yeux essayaient toujours d'en arrêter les larmes.

Et c'est ainsi qu'il parlait d'une voix étouffée.

Mais quel désastre! Quelles ruines dans le cœur de Jean-Joseph!

Daniel remontait jusqu'au bout le cruel calvaire.

Il disait comment Lafistole était venu trouver Clotilde; comment il lui avait appris le secret de sa naissance; quel prix il avait exigé de son silence!.....

Il disait ce que lui avait raconté Clotilde, après quelle lutte terrible le meurtre s'était commis, puis ce qu'il avait fallu faire pour cacher ce cadavre; l'intervention de Pierre Jourdan; son dévouement; les angoisses de Clotilde pendant les mortelles journées qui suivirent; et cette enquête qui avait abouti à la mort du pauvre Séverac.

Il avait longtemps tout ignoré, lui, Daniel.

C'était au dernier moment, alors que Clotilde sentait qu'autour d'elle tout l'abandonnait, qu'elle était perdue, qu'elle était venue le trouver.

—Alors, mon père, qu'aurais-je fait? Jourdan n'était pas complice de ce crime. Le généreux garçon s'accusait pourtant. Déjà il avait avoué, quand Clotilde est venue rendre inutile son sublime dévouement. Mon devoir était de lui laisser la liberté.....

Il s'arrêta, reprit haleine.

Mais toujours il avait les mains sur les yeux.

Il n'osait regarder son père.

Celui-ci n'avait pas bougé. Et s'il n'avait pas été debout, on l'eût pris pour un mort! Sa figure était jaune, amincie encore, creusée de chaque côté du nez; les lèvres étaient imperceptibles et de la même couleur que le visage; les yeux étaient clos. Une immobilité de cadavre sur les traits comme dans toute la personne.

Et cela était d'autant plus terrifiant que l'homme, malgré tout, restait debout—sur ces ruines.

Mais de son large front, jaune et tendu, coulaient de grosses gouttes de sueur qui glissaient dans les creux de la figure où elles s'amassaient pour retomber ensuite sur le menton rasé et de là sur le col de la redingote.

Elles coulaient sans cesse, sans cesse...

Il semblait que la vie du vieillard s'en allait ainsi petit à petit.....

Il se dissolvait pour ainsi dire.

Et Daniel, voulant aller jusqu'au bout, reprenait sourdement, comme se parlant à lui-même:

—Quant à Clotilde, pouvais-je l'arrêter? Ma femme! Quel homme eût ainsi fait son devoir!.... Arrêter Clotilde, c'était la tuer, c'était tuer Bérengère! Et quelle honte pour nous, mon père! Je ne le pouvais pas. Non. Aucun juge ne l'eût fait à ma place! Aucun! aucun! J'en suis sûr! Le cœur parle parfois plus haut que le devoir!...

Il s'arrêta, reprit haleine, car il parlait par mots entrecoupés.

—Non, aucun juge ne l'eût fait!.... Est-ce qu'un juge a jamais livré les siens?.... On trouve-t-on de pareils exemples?.... Ma faute n'est pas là, je le sais!..... J'ai voulu cacher la coupable!..... et j'ai enlevé de ce dossier qui devait m'être sacré tout ce qui pouvait la compromettre! J'ai eu tort!.... C'est vrai.... J'aurais dû donner ma démission.... rendre intact ce dossier à mon successeur, attendre moi-même, pour les miens, l'arrêt de la justice, ou les arracher à cet arrêt en les emmenant loin d'ici, bien loin, dans un pays où, personne ne nous eût connus, et où nous aurions pu, à notre aise, cacher notre honte avec notre nom.....

Il baisa les mains et enfin regarda son père.

Celui-ci ne le voyait pas, les yeux toujours fermés.

—Je ne l'ai pas voulu... parce que je me suis dit que tout était préférable à une honte pareille et que si j'étais coupable devant les hommes, en agissant ainsi, Dieu me pardonnerait de vouloir épargner ce déshonneur à votre famille.... J'ai donc détruit les lettres qui accusaient Clotilde..J'ai détruit les pièces contenant les dépositions de Valentin sur Jourdan, les interrogatoires de celui-ci, la confrontation de Cadour. Rien dans tout cela n'accusait directement Clotilde, son nom n'avait pas été prononcé et Valentin aurait pu ignorer la vérité quelque temps encore. Mais vienne un successeur qui, après mon départ, reprenne cette enquête. Que fera-t-il? Il trouvera singulière la mise en liberté de Jourdan. Il voudra l'interroger à son tour. Jourdan,—je le connais,—refera les mêmes aveux. Il aime Bérengère. Jamais le nom de Clotilde, de la mère de Bérengère, ne sortira de sa bouche!..... Alors Clotilde, de nouveau, si elle veut empêcher une effroyable erreur, Clotilde sera obligée de venir à ce juge, à cet étranger..... et de lui répéter la sinistre histoire que j'ai entendue!.... Est-ce possible!.... La première fois,—elle me l'a dit, la pauvre femme—lorsque le hasard voulut que Séverac fût accusé, elle ne vint pas me trouver, cela est vrai. Cela lui paraissait si étrange de voir Séverac sous le poids de cette accusation qu'elle se disait qu'il ne lui serait pas difficile de se défendre. Il devait se disculper aisément. Alors la justice reconnaîtrait son erreur. Séverac serait rendu à la liberté. Il ne s'ensuivrait aucune honte. Et cela, en effet, eût pu être ainsi, sans la mort du père de Valentin. Cette mort si foudroyante mettait à néant les projets de Clotilde... Elle ne veut pas, ayant à se reprocher le déshonneur qui pèse sur la mémoire de Séverac, laisser condamner Jourdan qui l'a sauvée!..... Et du même coup en écartant la condamnation qui menace celui-ci, elle rend l'honneur à Séverac!..... voilà ce que veut Clotilde! Voilà ce qu'elle ferait, si pour la seconde fois l'enquête se resserrait autour de Pierre Jourdan!.... Telles sont, mon père, les raisons de ma conduite.....

Il se tut.

Toujours immobile, le vieillard ne répondit rien.

Et il y eut entre le père et le fils un silence qui dura longtemps.

Daniel, très bas, demanda à la fin:

—Que dois-je faire? Vous êtes juge, mon père.... Ordonnez, j'obéirai.... Dictez-moi ma conduite!....

Mais Jean-Joseph semblait ne rien entendre.

Daniel, aussi ému, certes, que pouvait l'être son père, alla vers lui doucement.

Il lui prit les mains.

Jean-Joseph ne fit aucun mouvement pour les retirer.

—Mon père! mon père! murmura Daniel.

Toujours les lèvres closes, toujours les yeux fermés.

Le vieillard était anéanti.

Malgré sa surprenante énergie, il était brisé, fauché, pour ainsi dire, par un pareil malheur.

Le coup était trop rude et l'avait abattu.

Daniel porta la main du vieux magistrat à ses lèvres et la baisa respectueusement.

Jean-Joseph ne parut pas s'en apercevoir.

Alors le fils tomba aux genoux de son père en pleurant, sanglotant, n'essayant plus de maîtriser ses larmes.

Et dans ses sanglots il répétait:

—Pardon, mon père, pardon! Pardon pour moi! pardon pour Clotilde qui meurt de son terrible secret! pardon pour Bérengère que vous aimez tant et qui n'ignore rien de ce que je vous ai dit....Pardon, sinon pour moi, mais pour elles!...

Et comme le vieillard se taisait toujours,—silence plus redoutable pour Daniel que toutes les menaces, que tous les reproches:

—Un mot, je vous en supplie, mon père! Rien qu'un mot! Je suis si malheureux!

Enfin Jean-Joseph ouvre les yeux.

Il retire lentement, sans colère, sa main que Daniel serre dans ses étreintes.

Il regarde son fils,—d'un regard vague, presque indifférent, comme s'il n'avait rien entendu, comme s'il n'avait rien compris.....

Sait-il bien que c'est son fils qui est là? Se souvient-il de tout ce qu'on lui a raconté?

Vraiment, on ne le dirait pas!

Daniel l'implore....Il l'écarte.

—Mon père!

Jean-Joseph, d'un pas raide, se dirige vers la porte, l'ouvre et sort!.....Il a disparu....On entend, dans les salles voisines, sa marche incertaine.....Souvent il s'arrête, sans doute parce qu'il chancelle et qu'il veut se raffermir sur ses jambes....

Daniel le suit.....

Les garçons du palais ont vu, avec effarement, passer devant eux, ce grand fantôme, qui semble glisser comme dans un rêve.

Des magistrats, des substituts lui ont adressé la parole.

Il n'a pas entendu. Il n'a pas répondu.

On lui a tendu la main. Il n'a rien vu.

Et derrière lui, tous ceux qu'il a rencontrés et qu'il n'a point aperçus, se regardent avec une sorte de terreur superstitieuse, car si Jean-Joseph n'est point aimé à cause de la raideur de son caractère, ceux qui l'approchent ont pour sa science et son expérience, de l'admiration pour ses hautes vertus.

Et ils murmurent entre eux:

—Qu'a-t-il donc? On dirait qu'il est très mal!.... Il sort de chez son fils... Que s'est-il passé entre eux?

Jean-Joseph est dans la rue.

Du même pas, tantôt raide et tantôt trébuchant, semblable,—ce grand vieillard qui ne buvait que de l'eau,—à un ivrogne que le grand air a surpris et dont l'ivresse se trahit,—il reprend le chemin de l'hôtel.

Daniel n'a pas voulu le laisser seul, par les rues.

Il redoute quelque malheur.

Il est sorti derrière lui. Il le rejoint. Il marche à son côté.

Jean-Joseph n'a pas tourné les yeux vers son fils.

Il poursuit droit sa marche.

Sur son passage, on se dérange comme s'il était aveugle, car lui ne se dérange pas.

Et c'est ainsi qu'il arrive rue du Châtelet.

La seulement Daniel respire.

Jean-Joseph monte droit chez lui. Il s'y enferme. Il ne veut voir personne. Il tombe harassé dans son fauteuil, près du foyer où l'attend son feu clair, ainsi que tous les jours.

Il croise les mains sur ses genoux.

Il baisse la tête sur sa poitrine.

Une sorte de convulsion l'agite tout à coup, passe dans son grand corps comme un courant électrique et une plainte—bizarre,—une plainte d'enfant sort de ses lèvres.

Et il dit tout bas, comme font les enfants:

—Mon Dieu! que j'ai mal!.... que j'ai mal!....

Ses mains vont s'appuyer sur son cœur dont les battements soulèvent sa redingote noire....

Puis, tout à coup, les bras restent ballants de chaque côté du fauteuil, la tête sur la poitrine; le vieillard ne fait plus aucun mouvement.....

Il est évanoui.

Daniel vient d'apparaître dans le corridor sur lequel ouvre le cabinet de Jean-Joseph.

Il écoute.

Il a entendu le bruit du fauteuil sur lequel tout à l'heure le magistrat s'est laissé tomber.

Il a cru entendre, aussi, le son étouffé de la voix de son père. Et cette exclamation: "Mon Dieu!" est venue jusqu'à lui!.... Il continue d'écouter, mais il n'entend plus rien....

Alors, doucement, il s'en retourne, traverse le corridor et descend l'escalier.

Jean-Joseph reste longtemps évanoui.

La nuit tombe, se fait autour de lui....

Son domestique, deux fois déjà, a frappé à sa porte pour lui apporter de la lumière.

Enfin, le vieillard fait un mouvement, relève la tête....

Il ouvre les yeux, regarde, étonné, cette chambre où il se trouve, qu'il connaît bien pourtant, où il passe la plus grande partie de ses journées.

Que fait-il donc-là, dans ces ténèbres?

Enfin, il se souvient peu à peu.

L'horrible vérité le frappe, et il dit encore, ainsi que tout à l'heure, lorsqu'il s'est évanoui:

—Mon Dieu! mon Dieu!

Il reste dans son cabinet.

Il ne veut pas descendre auprès de ses enfants; il préfère rester seul.

On frappe. Il ne répond pas.

On frappe de nouveau avec insistance.

—Mon père! mon père!

C'est Daniel, inquiet, qui est remonté.

—Que me veux tu! dit Jean-Joseph sans colère, sans impatience, d'une voix presque douce....

—Je crains que vous ne soyez malade.... Je suis venu plusieurs fois.... J'ai frappé.....

—Laisse-moi, mon enfant.

—Vous ne voulez pas ouvrir?

—Non.

—Vous ne voulez pas que je reste auprès de vous?

—Non.

—Vous n'avez besoin de rien?

—De rien.

C'est tout. Daniel n'ins